Zeitschrift: Bulletin du Glossaire des patois de la Suisse romande

Herausgeber: Glossaire des patois de la Suisse romande

Band: 2 (1903)

Heft: 2

Artikel: Une tuilerie à Lavaux au XVIe siècle : (d'après les manaux des conseils

de l'ancienne communauté de Villette)

Autor: Voruz, H.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-237084

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

UNE TUILERIE A LAVAUX AU XVI° SIÈCLE

(D'après les manuaux des conseils de l'ancienne communauté de Villette.)

-4-

Le titre ci-dessus ne doit pas faire croire que le Bulletin veuille empiéter sur le domaine des périodiques consacrés à l'histoire, et il est bien entendu que c'est l'intérêt linguistisque que nous avons en vue en insérant des articles du genre de celui de M. Voruz. Si l'on ne veut pas se contenter de connaître nos patois dans leur état actuel, mais chercher à étudier leur développement et à reconstituer leur histoire au cours des siècles, on devra bien vite se convaincre que les sources directes d'information, c'est-à-dire les textes patois, font presque complètement défaut. La littérature dialectale, bien maigre et chétive, n'est guère antérieure au XIXe siècle. Les rares spécimens qui remontent jusqu'au XVIIe sont tout à fait isolés, et au delà du XVIIe siècle, c'est à peu près le néant. Dans ces conditions, à défaut de textes patois proprement dits, c'est dans le français provincial ou dans le latin barbare des documents que le philologue est obligé d'aller chercher les traces du · langage indigène de jadis. Nos archives renferment en quantité des textes qui, tout en voulant être du français, fournissent cependant un appoint des plus précieux à l'histoire de nos idiomes locaux. Les anciens protocoles, les dépositions de témoins, les comptes, les inventaires, les règlements de métiers et autres pièces du même genre abondent souvent en termes techniques et en expressions du crû, qui nous révèlent, en même temps que le langage de l'époque, une foule de coutumes et d'usages disparus. Le Glossaire des Patois ne s'est imposé aucune limite chronologique et cherchera par conséquent à recueillir et à expliquer tous les mots qui ont appartenu à la langue du pays, quelle que soit leur date. Ces recherches sont le complément nécessaire de l'étude des parlers actuels, qui en retirera le plus grand profit. L'histoire de certains mots s'éclaire d'un jour tout nouveau lorsqu'on étudie leur forme ou leur emploi dans les anciens textes, et pour les régions où le patois est à peu près éteint, c'est seulement en dépouillant consciencieusement les documents d'archives qu'on pourra arriver à reconstituer dans une certaine mesure l'ancien vocabulaire.

Une tâche aussi vaste réclame nécessairement le concours de nombreux travailleurs, et c'est avec reconnaissance que nous accueillerons toutes les contributions. Nous devons ajouter que, pour être utiles, ces travaux de dépouillement demandent beaucoup de soin et d'exactitude. La provenance des matériaux doit toujours être clairement indiquée et l'orthographe des originaux rigoureusement conservée, quelque bizarre ou absurde qu'elle puisse paraître.

Dans les extraits qui suivent, on a imprimé en italiques tous les mots intéressants dont on retrouve l'équivalent en patois, et les formes du parler actuel de Lavaux sont indiquées en note. Lorsque nous ne possédions pas la forme patoise, lorsque les mots n'existent plus ou qu'ils n'appartiennent pas à la langue populaire, on a fait usage de caractères espacés. La comparaison avec les parlers d'aujourd'hui d'autres régions permettra peut-être de préciser ou de rectifier les interprétations restées douteuses. Nous comptons sur les communications que nos lecteurs et nos correspondants voudront bien nous faire à ce sujet.

LA RÉDACTION.

Le lundi 15 avril 1560, le conseil de la commune de Villette décide d'élever une thiolleyre 1 sur les monts de Lavaux et fait venir maître Grilley, thiolley 2 à Baulmes, pour choisir l'emplacement le plus approprié et pour diriger la construction. Le conseil 'largit' 3 le bois nécessaire: 5 pièces de marrin 4

¹ tuilerie, patois actuel tyòlara. — ² tuilier, pat. tyòla. — ³ accorde. — ⁴ bois de charpente, pat. marin, d'où le verbe marina, couper du bois de charpente dans la forêt.

pour l'asle'5, 4 douzaines de lans 6 et deux de cuegnis, pour la couverture. Les chappuis 8 prêtent serment, sous obligation de tous leurs biens, d''ouvrer'9 la ramure10 pour le prochain Carême. Les troncs non utilisables, les buchielles 11, passels 12 et dex 13 devront se monter 14. Le transport à partir de la forêt de Gourze sera fait en corvée par les communiers. Ceux qui n'ont pas de chert 15 seront tenus d'aller en crosser le fert' 16. Pour achever le bâtiment, il faudra encore de l'enselle 17. Le tuilier fera les lattes et 'échellons' 18 nécessaires; on lui fournira les 'essettes' 19 pour 'essuyer sa besongne' 20, et des mosnes 21 de bois ou de fer. La 'domiffication' 22 sera à trois pans, avec cheminée dans la ramure 10. Le manual mentionne encore comme se rapportant à la construction un avantey23, des pollens24, et des lans6 pour 'brier la terre'25. Le conseil fournira des gens pour tirer la pierre, mais les murailles et le four se feront aux 'missions' 26 du tuilier. Les grangiers 27 donneront les cherts 15 pour les char-

⁵ la halle, le corps du bâtiment. Cf. rue de l'Halle (Lausanne), Bois de l'Halle (Neuchâtel). — 6 planche, pat. lan. Dans les documents, le mot est très souvent écrit 'laon, lahon'. — 7 première planche d'un billon, pat. kouèné, kouèni; on a aussi la forme kouèno. Pour l'origine du mot, voir plus loin, p. 34. — 8 charpentier, pat. tsapoué. — 9 exécuter. — 10 charpente d'un bâtiment, pat. ramura ou ramira. — 11 éclats de bois, copeaux, pat. bətsilya. — 12 Les patois emploient aujourd'hui pasi avec le sens d'échalas'. Il faut probablement traduire ici par 'grosses branches, rondins.' — 13 branches vertes des sapins, pat. dé. — ¹⁴ mettre aux enchères, pat. monta. Dans le français régional, les enchères = 'les montes'. — 15 char, chariot, pat. tsè. — ¹⁶ mettre le sabot, enrayer (?). — ¹⁷ bardeaux, pat. ansèla. — ¹⁸ échelons (?). — ¹⁹ petits ais, planchettes. — ²⁰ faire sécher ses tuiles. Ce sens de 'essuyer' se retrouve dans beaucoup de patois. — 21 moules, pat. mounò. — 22 mode de construction. Mot savant. — 23 avant-toit, pat. avantā. — 24 On a aujourd'hui dans le français local 'poulain', pièce de bois armée d'un crochet de fer pour descendre les fardeaux d'un char. — 25 broyer, pétrir la terre (?). - 26 frais. - 27 Auj. grandzi = 'fermier'.

rets 28. Le tasche 29 des murs échoit à Bidaux pour 22 sols la theyse 30. Les tiolles 31 de la deuxième fournée seront employées à la couverture de la thiolleyre 1 en remplacement des lans 6, qui serviront à une tralaison 32. Le maréchal fera la 'ferrure' 33, pour laquelle il recevra un foux 34. Chaque feu ou ménage de la paroisse subviendra aux frais par une 'giette' 35 d'un florin.

La thiolleyre¹ ne demeura pas longtemps en bon état: quatre ans après la construction, le thiolley² demande des ouvriers pour 'raccoustrer le raffort dedans la four-rure'³⁶, pour ranger la ramure¹⁰ de la 'fernasse'³⁷ et faire diverses autres réparations. Quelques années plus tard, le toit tombe en ruines; des chappuis⁸ sont chargés d'y faire des louvenos³⁸. On emploie 2¹/₂ milliers de carrons³⁹ pour refaire le four.

Autour du bâtiment, le tuilier avait la jouissance d'un curtil 40 clôturé d'épondes 41, et d'une oche 42. Il dispose aussi d'un essert 43 au Devens 44, d'une moille 45 pour le nourrissement de deux chevaux et du terrain qu'il peut 'esserper' 46 pour y planter des arbres. Il doit descoppillier 47 à l'entour de la maison, soigner les delaises 48, mener les morsels de thiolle 49

²⁸ charrois, pat. *tsarė*. — ²⁹ ouvrage entrepris pour un prix déterminé, pat. $t\bar{a}ts\partial$. — 30 toise, pat. $t\bar{a}za$. — 31 tuile, pat. $ty\partial la$. — ³² poutraison, plafond d'une chambre, pat. tralézon. — ³³ parties en fer du bâtiment. Les patois disent plutôt fèrminta, fr. pop. 'fermente'. — 34 hêtre, pat. fo. — 35 imposition. — 36 réparer la garniture du four. — 37 fournaise (?). — 38 couvercle mobile adapté aux cheminées, pat. louvano. On trouve plus bas la mention de 'louvenoux pour pouvoir entrer', ce qui ne s'accorde guère avec le sens de 'couvercle de cheminée'. — 39 briques. — 40 jardin, pat. kurti. — 41 planches dressées dans le sens de la longueur, pat. éponda. — 42 chenevière ou jardin potager, pat. outso. — 43 terrain défriché, pat. èsèr. — 44 Nom de lieu fréquent désignant la forêt communale, pat. dəvin. — 45 pré marécageux, pat. mòlya. — 46 esserter, défricher. — 47 débarrasser, enlever ce qui obstrue, pat. dèkopolyi. — 48 claie, porte à claire-voie à l'entrée des pâturages fermés, pat. de léza. — 49 morceaux de tuile.

ou mellions 50 par les chemins et clore d'ages 51 sa tondiaz 52, de manière que les bêtes ne puissent y aller.

En 1583, il est question de derrocher 53 la thiolleyre 1. On se décida cependant à la conserver en la réparant: on fit des louvenoux 38 pour pouvoir entrer, une chambre sur le poille 54 et des trablas 55.

L'exploitation de la tuilerie semble avoir donné peu de satisfaction à la commune. En 1560, elle est amodiée moyennant 'fiance' 56 pour 9 ans à Gilliet. Celui-ci doit faire par ans 4 fournées de 4500 thiolles 31, à répartir par les 'gouverneurs' 57 aux bourgeois, à l'exclusion des étrangers. Le prix du millier de thiolles 31, tant plates que copues 58, cornelz 59. carrons 39, planelles 60, chapperons 61, est fixé à 5 florins. Au bout de six ans, le tuilier devait recevoir un manteau et une paire de chausses 62. Il lui était interdit de vendre ni pasture 63, ni druge 64, ni une lottée 65 de 'grulons' 66.

En 1562, plaintes générales: la tuile n'est pas de qualité, Gilliet dissipe le bois de sa tondue 52 et en brûle de celui qui est propre à faire des entres 67 de roues. En outre, son fils a cueilli de l'aglan 68 en la Tilliaz et s'est moqué du missellier 69. Le tuilier est menacé d'être 'expelli' 70 et promet de s'amender.

En 1566 il a été remplacé, mais son successeur est convaincu d'avoir dérobé des tuiles et du bois à la commune. On ne veut plus d'un larre 71 et il est renvoyé.

bo débris, menus morceaux de pierre ou de matières analogues, pat. molyon. — 51 haie, pat. adzo. — 52 coin de bois nouvellement coupé, pat. tondya. — 53 démolir, pat. dèrotsi. — 54 chambre principale, chambre d'habitation, pat. pālo. — 55 rayons, tablettes, pat. trablyā, fr. pop. 'tablard'. — 56 caution. — 57 membres de l'autorité communale. — 58 tuiles rondes ordinaires. — 59 tuiles faîtières, pat. kroné. — 60 briques rectangulaires plates servant surtout à recouvrir le fond des cuisines. — 61 tuiles massives pour le faîte du toit. — 62 culottes, pat. tsósè. — 63 herbage, pat. pātura. — 64 engrais, fumier, pat. drudzo. — 65 hottée, pat. lotāyo. — 66 (?) — 67 jantes, pat. intrò. — 68 gland, pat. alyan. — 69 gardechampêtre, pat. mèsèlyi. — 70 chassé. — 71 voleur, pat. lārè.

Le tuilier qui vient après lui est très pauvre. On lui fait don de sablon 72 et le conseil lui accorde une aumône de 4 florins parce que son enfant s'est rompu 73 en coupant du bois. Il est aussi nommé garde de la forêt de Gourze et dénonce en cette qualité le 'challottiaux' 74 des Duboux, qui a pris des rancs 75, et des fagots et le garçon de noble Chalon, qui prenait du cleyron 76. Il gage aussi un viouge 77 au domestique de Jacques Richard, qui a été vu chapplant 78 un tronc de cleron 76. Comme tuilier, sa fabrication laisse à désirer; il est accusé d'avoir voulu 'adviller' 79 la thiolle 31 et deux 'idoynes' 80 sont chargés de le surveiller. Il n'est maintenu en fonctions qu'à condition d'hesmender' 81 le dommage.

H. VORUZ.

L'AGGLUTINATION DE L'ARTICLE DANS LES MOTS PATOIS



II

Nous arrivons aux cas moins nombreux où une partie seulement de l'article s'est détachée, pour se souder au substantif que cet article avait l'habitude de précéder. On peut distinguer quatre cas d'agglutination de ce genre:

1. l'aglan, « le gland, » où le singulier de l'article a été le point de départ; 2. l'écorne, pour « la corne, » et 3. le zoiseau, pour « l'oiseau, » où le pluriel de l'article a produit l'agglutination; enfin 4. le nabit, pour « l'habit, » où s'est ajouté l'élément consonantique de l'article indéfini.

⁷² sable, pat. sablyon. — ⁷³ fait une hernie, pat. sè rontre, rontu. — ⁷⁴ (?) — ⁷⁵ grosse branche, rondin, pat. ran. — ⁷⁶ bois d'éclaircie, pat. klyèron. — ⁷⁷ serpe, patois vyòdze. — ⁷⁸ couper, mettre en petits morceaux, pat. tsaplya. — ⁷⁹ avilir, faire de qualité inférieure. — ⁸⁰ personnes expertes. — ⁸¹ amender, réparer.